

# COMMUNIQUÉ

Printemps 2023

## *In memoriam*

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de **Clark Dalton, c.r.**, à la fin du mois de février. Clark était un délégué et un ami de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada depuis le milieu des années 1980, et il a occupé, pendant plus de dix ans, le poste de coordonnateur de projet. Pour en savoir plus sur Clark et sa contribution, voir la page 2.

## Rapport de la présidente Sarah Dafoe, Alberta



En ces premiers jours de printemps, le moment est venu de faire le point sur les travaux en cours de la CHLC.

Dans mon dernier rapport, j'ai décrit deux domaines clés pour mon année de présidence : l'examen du

format des réunions annuelles et la poursuite du travail de révision des rôles. Des progrès notables ont été réalisés sur ces deux fronts.

Comme il l'est indiqué dans le *Communiqué* d'automne, la réunion annuelle de 2022 à Edmonton a été couronnée de succès. Les réunions virtuelles de la CHLC en 2020 et en 2021 ont donné des résultats très satisfaisants, mais il est clair qu'elles ne remplacent pas parfaitement les réunions en personne. Pour déterminer la voie à suivre en ce qui concerne le format des réunions annuelles, le Comité exécutif a rencontré les représentants et représentantes des administrations (RA) en janvier dernier. Après avoir examiné attentivement les commentaires des RA et conformément au constat global ressortant de ceux-ci, le Comité exécutif a décidé d'organiser une réunion annuelle en personne en 2024. Dans le cadre de la planification de cette réunion, la CHLC étudiera la possibilité d'intégrer certaines fonctions de réunion

virtuelle, si cela s'avère techniquement et financièrement viable. Les détails suivront au fur et à mesure de l'élaboration des plans.

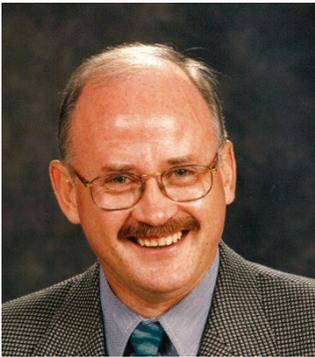
La décision d'organiser une réunion annuelle en personne ne s'applique qu'à la réunion annuelle de 2024, car la CHLC estime que la question du format doit être soigneusement examinée chaque année. Les améliorations technologiques peuvent offrir des options virtuelles plus simples et plus abordables à l'avenir; les attentes de nos délégués et déléguées et de nos gouvernements respectifs peuvent changer; et la viabilité à long terme de la CHLC, ainsi que l'efficacité de son travail doivent toujours rester au premier plan.

Quant au Comité de révision des rôles, son travail s'accélère depuis le décès inattendu de notre coordonnateur de projet, Clark Dalton, c.r. L'objectif du Comité est de veiller à ce que la CHLC s'appuie sur des structures appropriées, y compris des descriptions de rôle actualisées pour la coordination de projet et la présidence du CCÉGP. Cela dit, la priorité actuelle est de clarifier le rôle du coordonnateur ou de la coordonnatrice de projet de la CHLC afin que la CHLC puisse pourvoir ce poste dès que possible.

Au cours des derniers mois, j'en ai appris plus sur la CHLC que je n'aurais pu l'imaginer. La qualité et la quantité de son travail sont impressionnantes, mais ce qui l'est encore

plus, c'est le dévouement constant des membres des comités et des groupes de travail qui se concentrent sur les questions relatives à la CHLC tout au long de l'année. En outre, je suis reconnaissante à Michelle Lemieux, directrice exécutive de la CHLC, de m'avoir aidée à rester sur la bonne voie et organisée, et de m'avoir donné des conseils sages et pratiques. C'est un véritable plaisir de travailler avec Michelle et la CHLC a de la chance de pouvoir compter sur elle.

Comme vous le verrez dans le rapport du comité d'accueil de 2023, la planification de notre réunion annuelle qui se tiendra à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard, est bien avancée. J'ai vraiment hâte de retourner à Charlottetown, où, par coïncidence, s'est tenue en 2006 la toute première réunion de la CHLC à laquelle j'ai participé. J'ai eu beaucoup de chance de tomber dans le monde de la CHLC il y a tant d'années, et je suis impatiente de vous retrouver au mois d'août à Charlottetown afin de poursuivre notre bon travail. À bientôt!



**Clark Dalton, c.r.**

### ***IN MEMORIAM* : Clark Dalton, c.r.**

**Clark a apporté une contribution immense et unique à la CHLC, et il nous manquera dans tous les aspects des activités de celle-ci.**

J'ai fait la connaissance de Clark en 2001, lorsqu'il m'a engagée dans son équipe juridique au sein du gouvernement de l'Alberta. À l'époque, il était directeur de la recherche et de l'analyse juridiques pour le ministère de la Justice de l'Alberta et membre du conseil d'administration de l'Alberta Law Reform Institute. Clark était un professeur patient et généreux, et il m'a guidée dans l'une de mes toutes premières incursions dans le domaine de la réforme législative, qui consistait à mettre en œuvre l'une des lois uniformes de la CHLC en Alberta. Je n'aurais pas pu rêver d'une meilleure introduction à la CHLC.

Clark a été membre de la délégation de l'Alberta à la CHLC de 1984 à 2004, et pendant 13 de ces années, il a été le représentant d'administration de la Section civile. Lorsqu'il a pris sa retraite du gouvernement de l'Alberta en 2006, Clark est devenu le coordonnateur national de la Stratégie de droit commercial de la CHLC et, à l'issue de cette stratégie, il est devenu le coordonnateur de projet de la CHLC.

Ceux et celles d'entre nous qui ont assumé une quelconque fonction de direction au sein de la CHLC connaissent l'incroyable valeur de Clark. Une grande partie de son travail s'est déroulée en coulisses, mais à bien des égards, Clark était le cœur et l'âme de notre organisation. Il a contribué à faire en sorte que la CHLC demeure à jour, organisée et professionnelle. Il était un véritable ambassadeur de la CHLC et nous avons tous et toutes bénéficié de ses efforts grâce auxquels la CHLC est demeurée pertinente pour les gouvernements et la profession juridique.

Lorsque je consulte d'anciens procès-verbaux et *Communiqués*, je constate que chaque personne qui a assumé la présidence de la CHLC et de la Section civile a remercié Clark avec effusion. Il y a une raison à cela. Il était toujours aimable, serviable et d'un grand soutien. Il en savait probablement plus sur la CHLC que quiconque, mais il faisait toujours preuve de douceur dans ses suggestions et de modestie dans ses réalisations. Dans ses communications par courriel, il fournissait un contexte historique ainsi que des conseils pratiques, et terminait généralement ses courriels en disant « faites-moi savoir comment je peux vous aider ».

Des discussions sont en cours pour trouver un moyen de souligner de manière plus permanente les contributions de Clark à la CHLC. N'hésitez pas à communiquer directement avec moi si vous avez des suggestions.

*Sarah Dafoe*  
*Présidente de la CHLC*



**Présidente de la  
Section civile  
Christine Badcock,  
Yukon**

C'est un privilège d'avoir commencé mon mandat de présidente de la Section civile en août 2022. Je tiens à remercier l'ancienne présidente, Valérie Simard, qui a si habilement dirigé la section pendant les années de pandémie et qui a été une mentore très généreuse pendant que j'intégrais mes fonctions. J'aimerais également remercier nos représentants et représentantes des administrations (RA) pour leurs contributions aux projets de la CHLC et à la mise en œuvre de nos lois uniformes au sein de leurs administrations.

J'ai le plaisir d'annoncer que la dernière loi uniforme de la CHLC, la *Loi uniforme sur le sociofinancement à titre gratuit*, a été adoptée à la fin de l'année dernière. La *Loi uniforme sur le sociofinancement à titre gratuit* est la version de droit civil de la *Loi uniforme sur le sociofinancement à des fins caritatives ou communautaires* de la CHLC, qui a été adoptée en 2020. Je tiens à remercier les membres du groupe de travail, en particulier la professeure Michelle Cumyn, pour tout le travail accompli dans le cadre de ce projet.

Le comité directeur de la Section civile, composé des RA de la Section civile, continue de se réunir tous les mois en vue de notre prochaine réunion annuelle qui se tiendra en août. Lors de la réunion annuelle, nous devrions recevoir le rapport final du groupe de travail sur les conventions de rédaction. Ce groupe de travail, dirigé par le professeur John Mark Keyes, a préparé de nouvelles conventions de rédaction pour remplacer nos conventions actuelles, qui ont été adoptées en 1989 et qui auraient dû être modernisées depuis longtemps. Nous nous attendons aussi à recevoir le rapport final du groupe de travail sur l'exécution des décisions et jugements canadiens et une version préliminaire de la *Loi uniforme sur l'exécution des décisions et jugements canadiens*. Ce projet est dirigé par le professeur Stephen Pitel.

Outre ces rapports finaux, lors de la réunion annuelle, nous devrions également recevoir de nombreux rapports d'avancement sur des projets en cours, dont les organismes de bienfaisance, les coentreprises, et la Convention sur la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers en matière civile et commerciale.

Tout en continuant à travailler sur les projets en cours, nous avons récemment examiné de nouveaux projets que la CHLC pourrait souhaiter entreprendre. Lors de la réunion annuelle de l'année dernière, les commentaires des RA de la Section civile nous ont amenés à lancer un projet sur les accords de non-divulgence. Puis, au début du mois de février, les RA de la Section civile ont été sondés afin d'évaluer l'intérêt des administrations pour d'éventuels projets concernant l'exécution à distance de documents et les biens immatériels non réclamés. En fonction des commentaires reçus de la part des RA, le Comité consultatif sur l'élaboration et la gestion des programmes (CCÉGP) poursuit actuellement ses travaux préliminaires dans le domaine de l'exécution à distance. Nous devrions recevoir des rapports d'avancement sur les accords de non-divulgence et l'exécution à distance des documents lors de notre réunion annuelle.

Peter Lown, c.r., continue de présider notre CCÉGP et nous le remercions pour son dévouement continu à la CHLC et ses efforts inlassables au développement de nouveaux projets et à la gestion des projets en cours.

Enfin, je suis profondément attristée par le fait que la CHLC a récemment subi une perte énorme avec le décès de Clark Dalton, c.r., notre coordonnateur de projet. Clark était un fervent défenseur de la CHLC, qu'il a généreusement servi pendant des décennies. Sa connaissance encyclopédique des procédures et de l'histoire de la CHLC nous manquera énormément. Clark a fait preuve d'une grande générosité et d'un grand soutien à mon égard et, j'en suis sûre, à l'égard des autres personnes qui ont occupé la présidence de la Section civile. J'espère que nous pourrions commémorer comme il se doit la contribution de Clark à la CHLC lors de notre prochaine réunion annuelle et poursuivre le travail auquel il était si dévoué.

J'ai hâte de voir les délégués et déléguées à Charlottetown en août.



## Présidente de la Section pénale Anny Bernier, Québec

J'ai le plaisir de vous informer que le Comité directeur de la Section pénale 2022-2023 est très actif depuis décembre dernier afin de s'assurer que les préparatifs vont bon train pour notre prochaine réunion annuelle qui se tiendra dans la magnifique ville de Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard, du 21 au 25 août 2023.

En décembre dernier, notre dévouée collègue et amie Dorette Pollard s'est retirée de la vie professionnelle pour une retraite pleinement méritée. Je profite donc de l'occasion pour la remercier pour son engagement et sa très belle contribution à la CHLC, particulièrement en tant que secrétaire de la Section pénale depuis plusieurs années. Ainsi, en février 2023, monsieur Aleksander Godlewski, avocat au ministère de la Justice du Canada, s'est joint à l'équipe en tant que nouveau secrétaire de la Section pénale. Je tiens à le remercier chaleureusement pour l'aide qu'il m'apporte et pour sa très grande collaboration depuis son entrée en fonction.

Comme la tradition le veut, lors de la prochaine réunion annuelle, nous aurons l'occasion d'analyser et de débattre du bien-fondé des différentes résolutions qui seront proposées par les délégations. Les représentants et représentantes des administrations ont jusqu'au 28 avril 2023 pour soumettre leurs résolutions à Aleksander. Je tiens à souligner que, après avoir pris connaissance de certaines résolutions déjà reçues en vue de la prochaine réunion, l'exercice risque d'être encore une fois très exaltant et enrichissant pour l'ensemble des délégués et déléguées!

Outre les débats portant sur les résolutions, nous devrions avoir le privilège de recevoir les rapports finaux de deux groupes de travail, soit celui sur les articles 672.26 du *Code criminel* (*C.cr.*) traitant de la question sur l'aptitude d'un accusé qui choisit d'être jugé par un juge et un jury, et celui sur le régime des mandats de perquisition en vertu de l'article 487 *C.cr.* Nous avons très hâte de connaître les résultats de leur travail lors de la prochaine réunion annuelle!

Les travaux des deux autres groupes de travail se poursuivent également, soit celui sur la détention des biens saisis en vertu de l'article 490 *C.cr.*, présidé par Nicholas Reithmeier de la Colombie-Britannique, et celui concernant le traitement juridique des animaux au *Code criminel*, présidé par Nadine Nesbitt de l'Alberta. Un état d'avancement des travaux nous sera présenté lors de la réunion.

Je tiens aussi à vous rappeler l'importance de votre participation à la CHLC. Comme vous le savez, l'objectif de ce remarquable forum qui nous unit depuis tant d'années n'est autre que celui d'offrir nos meilleurs arguments et réflexions en toute collégialité afin que tous les participants et toutes les participantes au processus judiciaire puissent contribuer ensemble à l'avancement de notre système de justice en matière criminelle.

En terminant, je me réjouis des travaux de la Section pénale cette année et je suis certaine que vous ne serez pas déçus! Au plaisir de vous retrouver tous à Charlottetown.

## La 105<sup>e</sup> réunion annuelle de la CHLC

**Les membres du Comité d'accueil du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard sont ravis d'accueillir les délégués et déléguées de la CHLC sur leur île pour la 105<sup>e</sup> réunion annuelle de la CHLC, qui se tiendra du 21 au 25 août 2023.**

Désignée par *Travel & Leisure* comme l'un des meilleurs endroits où voyager en 2023, l'Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É.) offre des routes côtières spectaculaires, des rivages immaculés, plus de 90 plages, 25 terrains de golf, ainsi qu'un grand nombre de sentiers de randonnée et de pistes cyclables pittoresques qui mènent généralement à quelque chose de délicieux. Affectueusement surnommée « l'île nourricière du Canada », l'Île-du-Prince-Édouard est reconnue dans le monde entier pour ses huîtres fraîches, ses moules, ses sandwiches au homard et ses crèmes glacées primées.



L'Île-du-Prince-Édouard est également le cadre du roman *Anne... la maison aux pignons verts*. Chaque été, les visiteurs affluent pour se plonger dans le monde paisible qui a inspiré la ville fictive d'Avonlea à Lucy Maud Montgomery. Grâce aux falaises de grès rouge, aux villes pittoresques et aux collines bucoliques, les paysages ne sont pas décevants. Il suffit de faire 15 minutes de voiture pour sortir de la ville, et de nombreuses attractions rurales se trouvent à moins d'une heure de Charlottetown. Il est pratiquement impossible de se tromper de direction sur cette île de 225 kilomètres de long et, même si c'est le cas, vous serez probablement accueilli par un insulaire amical qui vous indiquera la bonne direction.

Les réunions se tiendront à l'hôtel Rodd Charlottetown, dans le centre-ville de Charlottetown, berceau du Canada. Construit en 1931 par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, le Rodd Charlottetown se distingue par son élégance et son souci du détail, synonymes des hôtels historiques de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada. L'hôtel se situe à proximité du parc Victoria et de sa promenade pittoresque, du centre-ville historique de Charlottetown et du bord de l'eau. Vous pourrez assister à un spectacle au Centre des arts de la Confédération, au théâtre The Guild, au théâtre Mack ou au Trailside Music Hall. Victoria Row est une promenade réservée aux piétons qui constitue un centre culturel et propose des spectacles d'artistes locaux, d'excellents restaurants de la ferme à la table, des cafés gourmands, des pubs et des boutiques d'artisanat. Peake's Quay, le bord de mer historique où les Pères de la Fédération ont débarqué à Charlottetown en 1864 pour la Conférence de Charlottetown, est l'endroit idéal pour profiter des spectacles de musique, des boutiques artisanales et des restaurants de fruits de mer. D'innombrables autres restaurants, cafés, pubs et bars proposant des concerts sont également accessibles à pied depuis l'hôtel.



Les habitants de l'Île sont passionnés par la protection de leurs écosystèmes fragiles et de leur patrimoine formé par les cultures acadienne, celtique et micmaque, pour ne citer que celles-ci, ce qui donne lieu à une multitude d'expériences uniques et durables. Vous trouverez des renseignements précis sur les différentes façons d'explorer notre île à l'adresse suivante : <https://www.tourismpei.com/fr>.

Seules les personnes invitées peuvent participer à la réunion annuelle. Les détails concernant la réservation, y compris les informations sur l'accès au tarif préférentiel de la CHLC, seront envoyés aux représentantes et représentants des administrations de la CHLC sous peu.

Nous encourageons les déléguées et délégués approuvés à confirmer leurs plans de voyage le plus tôt possible, car le mois d'août est une période particulièrement occupée à l'Î.-P.-É. et les lieux d'hébergement se remplissent rapidement.